



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Déclaration Liminaire de la FSU au CTSD du 02 septembre 2021

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD.

Tout d'abord nous regrettons que nos demandes d'organisation d'un CTSD en fin d'année soient restées sans réponses. Pourtant, les équipes pédagogiques dans les écoles concernées auraient pu commencer l'année plus sereinement si elles avaient eu en juin une première réponse de l'administration concernant leurs difficultés.

Nous déplorons également que dans l'école de la bienveillance, des pressions hiérarchiques aient été exercées sur les équipes pédagogiques d'écoles en éducation prioritaire pour qu'elles mettent en place l'allègement des classes alors que les moyens nécessaires ne leur avaient pas été octroyés pour le faire dans de bonnes conditions.

De nouveau, cette année scolaire est, pour nous à la FSU, tout sauf « normale ». La politique d'austérité se poursuit malgré la crise sanitaire et les besoins accrus qu'elle a engendrés liés au creusement des inégalités. Dans le second degré, ce sont 194 TTP qui sont supprimés et ce ne sont pas les heures supplémentaires qui permettront de faire face aux difficultés des élèves puisque les effectifs sont souvent bien trop importants, même en Education Prioritaire. Dans le 1er degré, malgré la crise sanitaire, plus de 500 recrutements n'ont pas été effectués à l'issue du concours 2021 au niveau national. Cette crise du recrutement conduit à un recours massif à des contractuel·les sans formation pour pallier le déficit.

Pourtant, il est important d'attirer des candidat·es aux concours de recrutement. Une revalorisation du métier est indispensable. L'école a aussi besoin d'une réforme ambitieuse de la formation des enseignant·es. Il en va de la qualité du service public d'éducation pour toutes et tous.

Or, la rentrée 2021 voit la mise en place d'une réforme de la formation initiale qui va atteindre la professionnalité, les conditions d'entrée dans le métier pour tous et la polyvalence dans le 1er degré.

Elle prévoit la possibilité pour les étudiant·es d'avoir en partie la responsabilité d'une classe sous statut de contractuel alternant. C'est une logique budgétaire qui prévaut : recourir à des étudiant·es, faiblement rémunéré·es, pour ne pas recruter des fonctionnaires titulaires à la hauteur des besoins. Ces étudiants devront mener de front la préparation, la gestion de la classe, la préparation du CRPE et l'obtention du master avec notamment la rédaction d'un mémoire. La FSU s'oppose à la mise en place de cette réforme depuis le début.

Les formateurs sont eux aussi dans la tourmente.

Alors qu'une formation initiale et continue de qualité des enseignant·es est une des conditions de la démocratisation de la réussite scolaire, CPC et PEMF font face, depuis quelques années, à une surcharge de travail, des conditions de travail dégradées et une dénaturation de leurs métiers. Entre multiplication

des tâches administratives et impositions de modules de formation conçus par d'autres, les raisons d'un mal-être au travail des formateurs-trices sont multiples et ont motivé des mobilisations durant l'année écoulée.

Par ailleurs, a été annoncée la création pour la rentrée 2022 d'une centaine de postes de CPC, annonce dérisoire ! elle reste vaine tant que ne sont pas traitées les raisons de la désaffection des postes de CPC dont témoigne la multiplication des postes vacants.

Cette année scolaire est également celle de tous les dangers pour l'Éducation prioritaire.

Sous couvert de prise en compte du rural ou des écoles orphelines, l'expérimentation de la contractualisation est porteuse d'une remise en cause radicale de l'Éducation prioritaire. D'abord, parce que les critères sociaux sont noyés dans d'autres critères comme celui de l'isolement géographique. Ensuite parce que l'attribution de moyens passera par des Contrats Locaux d'Accompagnement et une contractualisation école par école, établissement par établissement, ouvrant l'attribution de faibles moyens pour trois ans. A ce stade, beaucoup de points restent opaques notamment les critères qui justifieraient une généralisation, l'avenir des REP ou les droits des personnels.

Alors que la crise sanitaire a accru les inégalités scolaires au détriment des plus fragilisés socialement, l'éducation prioritaire devrait être renforcée. Le saupoudrage tel qui se présente au travers de l'expérimentation n'est ni à la hauteur des enjeux ni équitable.

Au printemps prochain, le gouvernement évaluera les effets des expérimentations et pourra généraliser sa politique. Autant dire que la promesse d'objectivation de l'expérimentation ne sera qu'un parti pris.

Pour les REP+, le credo du ministère se porte sur les Cités Educatives. Par leur biais, le gouvernement renforce le pilotage du système par les collectivités territoriales au détriment du cadre national. Il favorise aussi l'entrée d'associations non complémentaires de l'école publique et qui se prévalent de compétences pédagogiques.

Et que dire de la part modulable de l'indemnité REP+ sera versée « sur la base des objectifs à atteindre », école par école, établissement par établissement. Cela mettra obligatoirement en concurrence les écoles, génèrera l'incompréhension des personnels et nuira au travail d'équipe.

La FSU sera en première ligne et prendra toute sa part pour informer les enseignant.es et organiser les mobilisations nécessaires face à ces attaques qui sapent les fondements mêmes de l'Éducation prioritaire.

Le Ministère s'est lancé également dans une campagne de communication autour des JO 2024 et du « bouger 30min » qui a abouti le 1er juillet 2021 à une circulaire. Les 8 priorités, dont 5 concernent le premier degré, sont annoncées, sans aucune précision sur la possibilité de les mettre en œuvre et sans aucune concertation avec les professionnels ou leurs représentants.

Le « savoir nager » et le « savoir rouler à vélo » devront être mis en place grâce à des « coopérations » entre le mouvement sportif, les collectivités territoriales et les écoles dans le temps scolaire, et avec les organisateurs-trices d'accueils collectifs de mineurs » ou en mobilisant des intervenants-es dans le temps périscolaire et extrascolaire. La FSU dénonce une externalisation de l'EPS qui serait une remise en cause

de la professionnalité enseignante. Par ailleurs, aucune mesure de concertation entre tous les professionnels n'est envisagée.

L'EPS repose sur des compétences dont aucune ne consiste à « bouger ». Pour La FSU, l'EPS, troisième discipline en termes de temps dans les écoles, nécessite des compétences particulières, ce n'est pas une discipline à "prendre à la légère". Elle nécessite également une meilleure formation : on est passé, depuis la création des UFM en 1990, de 100 heures de formation initiale à 25 heures, dans la dernière réforme, qui a été la plus meurtrière. Le compte n'est décidément pas au rendez-vous !

En ce qui concerne le 1er et le second degré, la FSU s'interroge :

- Où en est-on du plan de rattrapage de la natation ?

- Pourquoi l'EPS est-elle si souvent la variable d'ajustement ? Les enseignants d'EPS se battent parfois pour avoir leurs heures de cours et sont notamment parfois obligés de faire le ménage pour avoir accès à leurs installations sportives.

Enfin, nous souhaitons rappeler que nos « salles de cours » ne doivent pas devenir une priorité de centre de vaccination et que les enseignants d'EPS ont la seule responsabilité de programmer ou de déprogrammer des activités physiques et sportives.

Concernant les directrices et directeurs d'école. Ils-elles continuent d'être fortement sollicités, avec une charge de travail qui n'a cessé de croître pendant la crise, mais le ministre souhaite leur confier plus de responsabilités via une « autorité fonctionnelle » pourtant rejetée par 89% des collègues directrices et directeurs d'école selon l'enquête ministérielle de 2019. Petit détour vers l'autorité hiérarchique, en voulant instaurer un emploi spécifique dans les écoles totalement déchargées. C'est aux antipodes des besoins qu'ils et elles ont exprimé pour leur permettre d'exercer leur fonction.

Concernant les AESH. Généralisés cette année sans évaluation de la période expérimentale, les PIAL placent les établissements scolaires sous le joug d'une gestion managériale. L'organisation qui en découle vise à optimiser les moyens humains, au mépris des besoins des élèves et des conditions de travail des personnels. Ainsi les emplois du temps et lieux d'intervention des AESH sont modifiés d'une année sur l'autre et même en cours d'année, sans aucune règle, sans aucun souci de continuité dans le suivi des élèves, plaçant les AESH dans une position d'instabilité permanente. Les contraintes budgétaires fréquemment mises en avant ne permettent de garantir ni les conditions de la scolarisation des élèves en situation de handicap, ni le cadre de travail et de rémunération des AESH, ni la pérennité d'une organisation au sein d'une école.

La mise en place des PIAL, loin de faciliter l'inclusion comme l'annonçait le gouvernement, n'est qu'un outil de gestion de la pénurie. Le nombre en constante augmentation des AESH rend nécessaire la mise en place d'un cadre de gestion, des règles de mouvement transparentes qui prennent en compte les situations des AESH, des critères objectifs de mutation. Les mobilisations importantes des AESH l'année dernière ont permis quelques avancées cet été. Mais pour la FSU, c'est nettement insuffisant. La FSU une réelle augmentation des salaires des AESH, l'abandon des PIAL, la création d'un véritable statut de la Fonction Publique et des recrutements massifs.

Un mot pour terminer sur le contexte sanitaire et l'inquiétude face à un protocole que nous estimons insuffisant compte tenu des taux de contamination des enfants et pré-adolescents et de

l'impossibilité de vaccination des moins de 12 ans. Nous déplorons que les niveaux de protocole ne soient pas corrélés à des critères objectifs, ce qui assurerait une égalité de traitement des élèves et des personnels. Nous demandons un engagement de l'Etat dans le financement des capteurs de CO2 pour l'ensemble des écoles et des établissements. A fortiori en maternelle où les élèves ne portent pas de masque. Le renvoi encore une fois aux collectivités est une façon pour le Ministre de se défaire, nombre de petites communes n'ayant pas les moyens de l'achat de capteurs de CO2.

Les raisons de la colère sont donc nombreuses en cette rentrée, aussi la FSU appelle-t-elle à la grève le 23 septembre prochain.